



Délibération n°2022-123 du 29 novembre 2022

OBJET – COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Moins-value suite à la modification de prestation pour le lot n°9 : serrurerie

Rapporteur : Jean Pierre Pic

Le 29 novembre 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 novembre 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à Mme Elisa FAURE,
M. Gabriel LÉON à Mme Francine DAERDEN,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-4 ;
- VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 ;
- VU** la délibération n°2022-34 du 12 avril 2022 attribuant les marchés de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave et notamment le lot n°9 (serrurerie) à la Société Nouvelle des Ets Bialler ;
- VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2022 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau exécutif du 17 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** la nécessité de supprimer une porte métallique pour piétons du lot n°9 (Serrurerie) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer par avenant la modification des prestations attribuées à la Société Nouvelle des Ets Bialler ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant ci-joint annexé ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA .



Date de transmission au contrôle de légalité : - 2 DEC. 2022

Date de publication : - 2 DEC. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE

AVENANT N°1
POUR MODIFICATION PRESTATIONS LOT N°9 (SERRURERIE)

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

ET :

La Société Nouvelle des Etablissements Bialler sise ZI route des Maisons Blanches – 05100 Briançon - SIRET : 38080313000026

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A - Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Lot n°9 : serrurerie

Notifié le : 3 mai 2022

B - Objet de l'avenant

Modification des prestations demandée par le maître d'ouvrage : suppression d'une porte métallique isolée à un vantail accès piétons.

C – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière en moins-value sur le montant du marché.

Les montants du marché sont modifiés comme suit :
(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	:	31 309,20 € HT soit	37 571,04 € TTC
Montant avenant n°1	:	- 2 870,00 € HT soit	- 3 444,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	28 439,20 € HT soit	34 127,04 € TTC

Evolution en pourcentage de l'avenant n°1 : - 9,167 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

F - Signatures

A Briançon, le

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Laurent DAVIN

Arnaud MURGIA